

des bouées à fuseau dans la passe de Metlakatla. Cette lettre a été envoyée au ministre, après quoi des entretiens ont eu lieu entre la coopérative de Prince-Rupert, le ministre et moi-même.

Le ministre a répondu à la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert le 26 janvier 1960. La lettre est adressée à M. Harding, secrétaire du conseil d'administration. J'aimerais donner lecture d'un extrait de cette lettre.

Nous avons étudié la possibilité d'installer des feux d'alignement afin d'aider la navigation dans la passe de Metlakatla, comme il a été demandé à la réunion générale annuelle de votre association. Il est proposé d'installer une série de feux d'alignement sur la rive est du passage de Venn, et une autre série à la pointe Dundas. De plus, nous installerons deux feux additionnels sur des bouées de corps-mort près de la passe de Venn dans la baie de Shkgeaum.

Il signale ensuite qu'un navire venant de la haute mer pourra réperer certains feux et ainsi de suite. On espère, dit-il, que grâce à ces nouvelles installations, la navigation nocturne sera plus facile dans la passe. La partie intéressante de cette lettre, c'est une note, au bas de la page, qui dit qu'un double est expédié à M. A. D. Vance et un autre à moi-même. Franchement, cela m'est bien égal que le ministre fasse photocopier ses lettres et les envoie un peu partout dans le pays. C'est son affaire. Mais je tiens à signaler que M. A. D. Vance était candidat conservateur dans la circonscription de Skeena en 1958. Je me demande si cela veut dire que le gouvernement adopte comme ligne de conduite de maintenir une liaison avec tous les comtés du pays par l'entremise de membres du parti conservateur, et surtout par l'entremise de candidats défaits de ce parti.

Je signale que j'ai communiqué avec la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert en vue de vérifier si M. Vance a, avec cette coopérative, quelque rapport qui aurait pu susciter l'envoi de cette lettre à son adresse. La coopérative m'a dit que M. Vance n'avait rien à voir à la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert, ni en ce qui concerne les feux d'alignement ni en ce qui concerne quoi que ce soit d'autre.

Avant l'envoi de cette lettre, le ministre a écrit à M. Harding, de la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert, à propos d'autre chose. C'était sur la question des soumissions pour un aéroport sur l'île Digby. L'appel d'offres devait avoir lieu, et ainsi de suite. D'après mes renseignements, l'appel d'offres a effectivement eu lieu, et depuis une semaine ou deux, on a reçu les soumissions pour l'aérogare de cet endroit.

Le 5 février, le ministre a de nouveau écrit à la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert, et il parle maintenant de placer un feu à l'extrémité sud de l'île Williams,—une

autre aide à la navigation,—et déclare qu'après enquête, il semble qu'un feu serait très utile aux navires qui empruntent le passage Lewis, et qu'on projette d'installer ce feu à la première occasion cet été. Puis le 24 février, le ministre m'a écrit à propos d'autres choses et m'a déclaré:

...et je suis sincèrement désolé d'avoir négligé de vous adresser copie de mes lettres à la coopérative des pêcheurs de Prince-Rupert, relativement à l'île Williams et à l'île Digby.

J'en avais adressé des copies, à ce moment-là, à M. A. D. Vance, candidat défait à Prince-Rupert, mais j'avais oublié de vous tenir au courant des événements.

Le ministre est très aimable, bien sûr, de m'avoir adressé cette lettre, et je lui sais gré de finir par trouver le moyen de renseigner les gens sur les événements. Je le répète, peu m'importe que le ministre fasse photocopier ou imprimer ces lettres et qu'il les envoie à qui il veut. Cela le regarde. Je ne m'oppose pas à ce qu'on tienne M. Vance ou qui que ce soit au courant de la marche des affaires, que ce soit là-bas ou n'importe où ailleurs. Mais nous sommes en présence d'une méthode qui n'est pas confinée au ministère des Transports, car l'an dernier, vous vous souviendrez que nous avons eu un autre cas semblable. C'est une autre question, je l'admets, mais c'est encore le même personnage, soit le candidat conservateur défait, qui est en cause dans l'affaire de la construction d'une caserne de la Gendarmerie royale du Canada sur les îles de la Reine Charlotte. J'ai demandé au ministre de la Justice s'il y avait eu des communications entre lui-même et M. Vance, et ainsi de suite, mais il n'a pas voulu me répondre. Or selon mes sources de renseignements à Prince-Rupert...

M. Broome: J'invoque le Règlement. Nous n'étudions pas en ce moment les crédits de la Gendarmerie royale. D'après moi, l'honorable député a dit ce qu'il avait à dire.

M. Howard: Oui. J'ai dit tout à l'heure que même s'il s'agit d'une autre question, c'est la même personne qui est en cause. Je n'ai dit ça qu'en passant pour indiquer que le ministère des Transports n'a pas pour ligne de conduite de maintenir des relations avec les candidats conservateurs défaits, mais que cela se fait ou s'est fait, à ma connaissance, dans d'autres ministères.

Je ne tiens pas à en dire davantage à ce sujet. Le point que je veux établir, monsieur le président, c'est que si c'est là la façon dont le gouvernement veut maintenir ses relations avec les collectivités,—c'est-à-dire, par l'intermédiaire de l'organisation de son parti,—permettez-moi de dire que cette façon de procéder, à mon avis, n'est pas dans l'intérêt de ces collectivités, pas plus que du